

Marcourt accepte l'examen d'entrée

Le ministre de l'Enseignement supérieur s'est dit disposé à élaborer un mécanisme de sélection au début des études de médecine.

C'était une demande du fédéral, Jean-Claude Marcourt s'est dit prêt à y répondre. Un examen d'entrée permettrait de garantir l'octroi d'un numéro Inami à tous les étudiants actuellement engagés dans cette filière.

Intervenant devant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui faisait jeudi sa rentrée, Jean-Claude Marcourt a toutefois pressé la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block, d'assurer clairement dès à présent l'attribution du précieux sésame à tous ces étudiants en cours de formation.

La semaine dernière, avant le conseil des ministres fédéraux, la libérale flamande avait en effet indiqué devant la presse vouloir donner un numéro à tous ces étudiants... avant de revoir sa position, précisant après le gouvernement que seuls les étudiants de dernière année disposeraient du

précieux sésame.

Pour les cohortes suivantes de nouveaux médecins, sa décision serait prise année après année en fonction de l'efficacité du mécanisme de sélection francophone, avait-elle précisé.

« Plutôt que de donner à tous un numéro Inami et tourner ainsi la page une fois pour toutes, Mme De Block décidera année par année », a déploré M. Marcourt. Agir de la sorte, « c'est prendre notre Communauté (française) en otage ! Il y a tout de même ici une question de dignité à mettre en évidence ! »

Si M. Marcourt est prêt à se soumettre à la demande du fédéral d'élaborer un examen d'entrée aux études de médecine, le ministre socialiste ne s'est toutefois pas privé jeudi de dénoncer ce qu'il considère être une incohérence méthodologique.

En effet, organiser un examen d'entrée – où tous ceux qui réussissent sont autorisés à entamer des études de médecine – ne permet en rien de garantir le respect du contingentement du numéro Inami à l'issue de la formation, ce que demande pourtant le fédéral, a-t-il souligné.

Logiquement, il conviendrait plutôt d'introduire un concours d'entrée – où seuls un nombre précis de candidats sont autorisés à

poursuivre –, ce qui permettrait de faire correspondre bien plus précisément le nombre de diplômés au volume de numéros Inami disponibles.

« Mais comment baser un tel concours sur un quota dont on dit soi-même qu'il est le résultat d'un accord politique ? », a-t-il pointé.

Dans les deux arrêts rendus cet été, le Conseil d'État avait en effet invalidé le quota du concours organisé en fin de 1er bachelier au motif que le contingentement fédéral de numéros Inami pour 2021 ne s'appuyait sur aucune justification adéquate et transparente.

Or, le quota pour 2022 pourrait prêter le flanc à la même critique puisque le gouvernement fédéral s'est écarté la semaine passée de l'avis de la commission de planification de l'offre médicale pour maintenir finalement la clé 60/40 entre la Flandre et la Fédération. Une décision fruit d'un « compromis politique », reconnaissait d'ailleurs Maggie De Block trois jours plus tard...

Quant aux étudiants qui entrent cette année en 1er bachelier de médecine, le ministre a confirmé que ceux-ci seront bel et bien soumis au concours de sélection en fin de 1re année, légalement toujours en place. ■